LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Monsieur Emile Meunier et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative au financement privé de l'aménagement et de l'entretien de l'espace public

Dans son édition du 1er août 2026, Le Parisien revient sur le chantier de réaménagement de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, entre la rue Royale et la place Beauvau. Le projet, estimé à 3,6 millions d'euros, est financé pour moitié par le Comité du Faubourg Saint-Honoré, qui regroupe notamment de grandes enseignes de luxe. Le Comité doit également prendre en charge l'entretien des nouveaux espaces végétalisés.

Notre groupe soutient la réduction de la place de la voiture, l'élargissement des trottoirs et la végétalisation. Mais ces objectifs d'intérêt général doivent relever d'une politique publique décidée en fonction des besoins des Parisien·nes, et non de la capacité financière des acteurs privés présents dans telle ou telle rue.

Le problème avait déjà été soulevé lors du vote de la délibération en février 2024. Certains élus alertaient sur le risque de faire du financement privé des aménagements une nouvelle norme et sur les inégalités territoriales qui pourraient en découler. Emmanuel Grégoire, alors premier adjoint, assumait au contraire ce dispositif et souhaitait qu'il puisse être reproduit. Cette position révélait déjà une conception libérale et capitaliste de l'aménagement urbain de la part du futur Maire de Paris, faisant de la capacité à payer un levier d'accès privilégié à l'investissement public.

Ce chantier montre aujourd'hui concrètement le danger d'une telle logique. Si la qualité de l'espace public dépend de la richesse des entreprises qui bordent une rue, alors les inégalités économiques se transforment en inégalités d'accès à la végétalisation, à l'embellissement et à l'entretien. Les quartiers du luxe peuvent mobiliser des millions d'euros supplémentaires, là où les quartiers populaires ne disposent évidemment pas des mêmes financeurs.

Ce modèle porte donc le risque d'un Paris à deux vitesses. La transition écologique et l'amélioration du cadre de vie ne peuvent devenir un privilège réservé aux rues les plus riches. L'entretien durable d'espaces publics ne peut pas davantage dépendre de la bonne volonté ou de la pérennité économique d'acteurs privés.

Ce précédent est d'autant plus préoccupant que le président du Comité du Faubourg Saint-Honoré souhaite reproduire ce type de partenariat rue Saint-Honoré et rue Royale.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- si elle entend poursuivre ce modèle de cofinancement privé de l'espace public et, dans le cas contraire, quelles limites elle entend désormais lui fixer ?